

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article4146>

# L'eco-conception des matériels de défense

- Défense - France -



Date de mise en ligne : jeudi 5 avril 2007

---

Spyworld Actu

---

La protection de l'environnement est devenue un paramètre incontournable en matière de conception des matériels de défense, comme dans tous les autres domaines industriels. Plusieurs facteurs y contribuent : les exemptions « Défense » disparaissent progressivement, la Défense y renonce volontairement de plus en plus, la durée de conception et de vie des matériels nécessite d'anticiper l'évolution des contraintes. Il y a lieu d'ailleurs de noter que armement et respect de l'environnement ne sont nullement contradictoires.

Dans ce domaine, il s'agit d'intégrer les considérations environnementales dans la conduite des opérations d'armement en considérant tout le cycle de vie de l'équipement, jusqu'au démantèlement. Les préoccupations environnementales étaient déjà explicitement inscrites dans les instructions de conduite des opérations d'armement. Cela se traduit concrètement par la généralisation des exigences environnementales dans les contrats de matériels de défense.

Mais l'éco-conception repose largement sur des actions qui vont au-delà du respect de la réglementation, auquel les industriels sont tenus. En effet devant l'évolution des contraintes, il s'agit de maîtriser les risques qui pèsent sur les futurs matériels de défense, en terme de coût (de remplacement de substances interdites, de maintenance, de démantèlement, de matières premières...) ou de restriction d'emploi.

Une dizaine de personnes (à temps plein ou partiel) se consacrent à cette activité. La DGA met en place une approche systématique et prospective, ouverte sur la coopération internationale, en mesure de lui conférer cette maîtrise.

Pour coordonner ses actions et aller plus loin dans ce domaine, la DGA a créé en 2004 un département éco-conception des matériels de défense. Cette approche commence à porter ses fruits avec notamment :

- ▶ La définition d'un référentiel des substances dangereuses à minimiser ou substituer.
- ▶ Des programmes pilotes : système de protection Spectre, porteur polyvalent terrestre, radar M3R.
- ▶ L'adoption dès à présent de cette approche prospective par d'autres programmes (future torpille lourde, radar Rapsodie, missile de croisière naval), avec la gestion des substances dangereuses et leur substitution au-delà des impératifs réglementaires.
- ▶ La conception des navires, en particulier le NTCD. L'application par anticipation du « passeport vert (1) » dans les programmes navals en cours est également envisagée.

Parmi les études de recherche et de technologie à caractère environnemental actuellement en cours, on peut citer :

- ▶ la définition de systèmes de gestion intégrée des déchets pour les bâtiments de la marine ;
- ▶ l'influence des sonars sur la faune marine (dans le cadre de l'OTAN) ;
- ▶ la substitution de substances dangereuses avec l'exemple des peintures antisalissures à longue durée d'efficacité qui doit aboutir à une coopération européenne ;
- ▶ un dispositif fumigène à risque environnemental atténué (partenariat avec la Suède et une « reconception plus verte » de cet équipement, utilisé par les 2 pays) ;
- ▶ la recherche de matériaux énergétiques moins polluants à fabriquer, utiliser et éliminer ;
- ▶ l'anticipation des futures exigences de démantèlement.

Cet effort de recherche représente plusieurs millions d'euros chaque année.

(1) Directives de l'organisation maritime internationale sur le démantèlement des navires

Exemples d'action de la DGA en terme d'environnement :

- ▶ [Des liens de parachutes biodégradables au salon de l'agriculture](#)

*Post-scriptum :*

<http://www.defense.gouv.fr/dga/base...>